



COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES AUPRES DE L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES
TRAVAUX PUBLICS

**AVIS DE DEMANDE DE COTATION N°001/DC/MINTP/CIPM-ENSTP/2025 du 13 août 2025
relatif à l'entretien des espaces verts de l'Ecole Nationale Supérieure des Travaux Publics**

Financement : Fonds Propres de l'ENSTP-Yaoundé, Exercice 2025.

1. Objet

Le Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure des Travaux Publics (ENSTP) de Yaoundé lance une consultation pour **l'entretien des espaces verts de l'ENSTP de Yaoundé.**

2. Consistance des prestations

Les prestations à exécuter sont définies dans les termes de référence (TDR) annexés au dossier de consultation. Lesdites prestations constituent un lot unique.

3. Participation et origine :

La participation à la Demande de Cotation est ouverte à égalité de conditions aux entreprises de droit camerounais, ayant des compétences dans le domaine de la prestation.

4. Financement

Les prestations, objet de la présente consultation, sont financées par le Fond Propre de l'Ecole Nationale Supérieure des Travaux Publics, Exercice 2025.

5. Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette Demande de Cotation est exclusivement en ligne.

6. Consultation du Dossier de Demande de Cotation

Le dossier physique peut être consulté gratuitement aux heures ouvrables au Secrétariat du Maître d'ouvrage ou au secrétariat de la scolarité de l'ENSTP à Yaoundé, BP 510 Yaoundé, Téléphone 222 23 09 44 dès publication du présent avis.

Il peut également être consulté en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> sur le site internet de l'ARMP (www.armp.cm).

7. Acquisition du dossier de Demande de Cotation

Le dossier peut être obtenu au Secrétariat du Maître d'ouvrage ou au secrétariat de la scolarité de l'ENSTP de Yaoundé, BP 510 Yaoundé, Téléphone 222 23 09 44, Fax 222 22 18 16 dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **25 000 (vingt-cinq mille) FCFA** dans le compte n°335 988 60001-94 dans l'une des agences de la BICEC.

Il est également possible d'obtenir la version électronique du dossier de Demande de Cotation par téléchargement gratuit sur les plateformes COLEPS ou PRIDESOFT disponibles aux adresses sus indiquées pour la version électronique. Toutefois, la soumission par voie électronique est conditionnée par le paiement des frais d'achat du dossier de Demande de Cotation (DC).

8. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à **20.000.000 (vingt millions) Francs CFA**.

9. Cautionnement de soumission

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie conformément à la **lettre Circulaire N°000019/LC/MINMAP/ du 05 juin 2024**, relative aux modalités de constitution, de consignation, de conservation, de restitution et de déconsignation des cautionnements sur les Marchés Publics, timbré et acquitté à la main d'un montant de **200 000 (deux cent mille) de francs CFA**, délivrée par un organisme ou une institution financière agréé par le ministère chargé des finances pour émettre les cautions dans les domaines des marchés publics dont la liste figure dans les pièces du DAO, valable pendant 30 (trente) jours au-delà de la date initiale de validité des offres.

L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

NB : Toutes les cautions doivent être établies conformément à la lettre Circulaire N°000019/LC/MINMAP/ du 05 juin 2024, relative aux modalités de constitution, de consignation, de conservation, de restitution et de déconsignation des cautionnements sur les Marchés Publics, timbré et acquitté à la main.

10. Remise des Cotations

Chaque cotation rédigée en français ou en anglais devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS au plus tard le **11 Septembre 2025 à 12heures précises**. Une copie de sauvegarde de la cotation enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise au secrétariat de la scolarité de l'ENSTP ou secrétariat de la Commission Interne de Passation des Marchés, sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », en plus de la mention ci-dessus dans les délais impartis.

N.B : les originaux physiques du cautionnement de soumission et du récépissé de la Caisse des dépôts et Consignations (CDEC), devront parvenir sous plis fermés au Service des Marchés (Cellule des Infrastructures et des Marchés) de l'Ecole Nationale Supérieure des Travaux Publics de Yaoundé, situé au quartier Elig Effa et portant la mention ci-dessous :

**AVIS DE DEMANDE DE COTATION
N°001/DC/MINTP/CIPM-ENSTP/2025 DU 13 AOUT 2025
POUR A L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DE L'ECOLE NATIONALE
SUPERIEURE DES TRAVAUX PUBLICS (ENSTP) DE YAOUNDE
FONDS PROPRES DE L'ENSTP- EXERCICE 2025
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

Taille et format des fichiers

Pour la soumission en ligne, les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- 5 MO pour l'Offre Administrative ;
- 15 MO pour l'Offre Technique ;
- 5 MO pour l'Offre Financière.

Les formats acceptés sont les suivants :

- Format PDF pour les documents textuels ;
- JPEG pour les images.

Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.

Les offres parvenues après la date limite de dépôt seront jugées irrecevables.

11. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps, le **11 Septembre 2025, à 13 heures** précises par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de l'ENSTP dans la salle de lecture de la bibliothèque de l'Ecole Nationale Supérieure des Travaux Publics de Yaoundé.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de la cotation. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de Cotation.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heure accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

12. Recevabilité des Cotations

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- les plis portant les indications sur l'identité des soumissionnaires ;
- les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- les plis non-conformes au mode de soumission ;
- Les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- La non-présentation des copies de sauvegarde des offres.

Toute offre incomplète aux prescriptions de la Demande de Cotation (DC) sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces de la Demande de Cotation (DC), entraînera le rejet pur et simple de la cotation sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

13. Critère d'évaluations

13.1 Critères éliminatoires

- a) Absence et/ou la non-conformité de la caution de soumission timbrée, acquittée à la main à l'ouverture des plis ;

- b) Non production au-delà du délai de 48h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente (**hormis la caution de soumission**) ;
- c) Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou pièces falsifiées ;
- d) Absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon de l'exécution d'une prestation au cours des trois dernières années ;
- e) Absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- f) Absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;
- g) Omission dans l'offre d'un prix unitaire quantifié ;
- h) Du non-respect du format des fichiers des Offres soumises pour la copie de sauvegarde ;
- i) Absence de la description des prestations à exécuter ;
- j) Absence de preuve d'avoir exécuté au moins trois contrats similaires les cinq (05) dernières années ;
- k) Absence de preuve d'avoir le matériel essentiel en propre ou en location pour les travaux d'entretien paysager.

13.2 Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification porteront à titre indicatif sur :

N°	Activité	
A)	Présentation de l'offre (conformité de la composition de l'offre par rapport aux prescriptions de la DC, pièces dans l'ordre et intercalaires de couleur)	oui/non
B)	Références du soumissionnaire	oui/non
C)	Capacité financière d'un montant au moins égale à 12 millions de francs CFA	Oui/non
D)	Moyens logistiques	oui/non
E)	Méthodologie	
F)	Preuves d'acceptation des conditions du marché (CCAP et Terme de Référence(TDR) paraphés à chaque page et signé à la dernière page accompagnée de la mention « lu et approuvé ») ;	oui/non

14. Délai prévisionnel d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour l'exécution des prestations objet de la présente Demande de Cotation est fixé à **douze (12) mois** ; ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

15. Tranches/Allotissement :

Les prestations constituent un lot unique.

16. Attribution du contrat

Le Maître d'Ouvrage attribuera la lettre commande au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre est évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les remises proposées.

17. Durée de validité des Cotations

Les soumissionnaires restent engagés par leurs Cotations pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des Cotations.

18. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au **Secrétariat du Maître d'ouvrage ou au secrétariat de la scolarité de l'ENSTP de Yaoundé, BP 510 Yaoundé, Téléphone 222 23 09 44, Fax 222 22 18 16** ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> ou tout autres moyens de communication électronique indiqué par le Maître d'ouvrage.

19. Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour pratiques, faits ou actes de corruption, bien vouloir appeler la CONAC au numéro **1517**, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel aux numéros : Tel : 673 20 57 25 / 699 37 07 48.

Fait à Yaoundé, le

11 AOUT 2025



Le Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure

des Travaux Publics

Nkengho

Pr NKENG George ELAMBO

Ampliations :

- MINMAP (pour information) ;
- ARMP (pour publication et archivage) ;
- Président CIPM (pour information) ;
- CIM (pour information) ;
- Secrétariat du Maître d'Ouvrage ;
- Affichage.